



# L' APOSTOLAT DE LA PRIERE



Numéro 80 – JUIN 2010

Lettre de liaison du Centre Saint-Joseph

Institut Mater Boni Consilii - 350, route de Mouchy - 58400 RAVEAU - Courriel abbé Cazalas : thomas.cazalas@aliceadsl.fr

**C**hers associés, voici un nouveau mois de juin qui a commencé, mois consacré à la dévotion au SACRÉ-COEUR. En tant que membres ou associés de l'**Apostolat de la Prière**, ligue de prière et de zèle en union avec le S.-C. (lire : SACRÉ-COEUR), ayons à coeur de renouveler ou de fortifier dans nos âmes cette dévotion qui est, selon l'Eglise, le résumé de toute la religion : la Charité du CHRIST ne commande-t-elle pas tout le christianisme ?

Dans ce but, vous trouverez le rappel (tiré d'un livre de dévotion envers le S.-C.) des **12 promesses de NOTRE-SEIGNEUR aux personnes qui pratiquent la dévotion envers son S.-C.**, puis la partie principale de la Lettre de Benoît XV au Père Matheo sur l'**intronisation du S.-C. dans les familles.**

## 1) PROMESSES FAITES PAR NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST à Ste Marguerite-Marie en faveur des personnes dévouées à son SACRÉ-COEUR

Tous les manuels de dévotion au S.-C., beaucoup de livres de piété et d'innombrables feuilles de propagande exposent en 11 ou 12 articles les promesses du S.-C. (ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle que le 12<sup>ème</sup> article contenant ce qu'on appelle la grande promesse a été ajouté).

**Cette liste ne se trouve pas dans les premiers auteurs qui ont écrit sur les révélations de Paray-le-Monial.**

Dès lors, *que faut-il en penser ? Quelle est sa valeur ?* Voici la réponse d'un saint religieux, le R. P. Yenveux, O. M. I., qui a passé toute sa vie à étudier les écrits de Ste Marguerite-Marie et nous a laissé le fruit de ses travaux dans l'excellent ouvrage *Le Règne du CŒUR de JÉSUS* :

*Cette formule mérite assurément le plus grand respect à cause de son antiquité et de son universalité. Tout porte à croire qu'elle remonte à l'époque de Ste Marguerite-Marie. Peut-être la sainte l'aura-t-elle rédigée ou, du moins, l'aura-t-elle inspirée à quelqu'une de ses contemporaines. Pour ces motifs, cette formule doit être conservée avec soin et propagée avec zèle. Toutefois, elle est bien loin de renfermer toutes les promesses du S.-C. ; on ne peut pas même dire qu'elle en donne un abrégé. L'auteur semble plutôt avoir voulu faire un choix de celles qui pouvaient plus efficacement attirer les âmes à l'amour de ce divin CŒUR.*

Nous croyons donc faire oeuvre utile en montrant que le texte de cette liste traditionnelle rend exactement la pensée de Ste Marguerite-Marie, et que les 12 promesses du S.-C., telles qu'elles sont connues et propagées, constituent en toute vérité le **Code de l'Amour miséricordieux.**

**1) Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état.** Ste Marguerite-Marie a écrit : *Les personnes séculières trouveront, par le moyen de cette aimable dévotion, tous les secours nécessaires à leur état. Aux âmes consacrées à DIEU : Le S.-C. de notre bon Maître ne vous refusera jamais les grâces nécessaires pour accomplir parfaitement ce qu'Il vous a imposé.*

**2) Je mettrai la paix dans leur famille.**

*Je donnerai la paix à leurs familles.*

**3) Je les consolerais dans leurs peines.**

*Il les consolera dans leurs misères.*

**4) Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.** *C'est proprement dans ce COEUR sacré qu'elles trouveront leur refuge pendant toute leur vie, principalement à l'heure de la mort.*

**5) Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.** *Il répandra les bénédictions du ciel sur toutes leurs entreprises.*

**6) Les pécheurs trouveront en mon COEUR la source et l'océan infini de la miséricorde.** *Ce divin COEUR deviendra une source abondante et inépuisable de miséricorde et de grâces... pour éloigner la juste colère de DIEU.*

**7) Les âmes tièdes deviendront ferventes.**

*Pour rallumer la charité refroidie et presque éteinte dans les cœurs de la plupart des chrétiens, NOTRE-SEIGNEUR veut, dans la dévotion à son divin CŒUR, leur donner un nouveau moyen d'aimer DIEU par ce S.-C., autant qu'Il le désire et qu'Il le mérite, et de réparer par là leurs ingraturités.*

**8) Les âmes ferventes s'élèveront à une grande perfection.**

*Je ne connais pas d'autre exercice de piété plus apte à élever en peu de temps une âme à la plus haute perfection.*

**9) Je bénirai même les maisons où l'image de mon SACRÉ-COEUR sera exposée et honorée.** *Il m'a fait connaître qu'Il répandrait ses bénédictions avec abondance dans les lieux où serait posée l'image de cet aimable CŒUR pour y être aimé et honoré ; que, par ce moyen, Il réunirait les familles divisées et assisterait et protégerait celles qui seraient en quelque nécessité ; qu'Il répandrait la suave onction de son ardente charité dans toutes les communautés où serait honorée cette divine image.*

**10) Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.** *Mon divin Maître m'a fait connaître que ceux qui travaillent au salut des âmes travailleront avec succès, et sauront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis, s'ils ont une tendre dévotion à son S.-C., et s'ils travaillent à l'inspirer et l'établir partout.*

**11) Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon CŒUR, et il n'en sera jamais effacé.** *Votre nom sera écrit dans ce S.-C. d'un caractère ineffaçable. Il m'a fait voir que plusieurs noms étaient écrits à cause du désir qu'ils ont de Le faire honorer ; et que, pour cela, Il ne permettra jamais qu'ils en soient effacés. Heureux sont ceux dont Il se sera servi pour établir son empire.*

**12) LA GRANDE PROMESSE :**

*Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon CŒUR, que mon amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis du mois de suite, la grâce de la pénitence finale, ne mourant point dans ma disgrâce et sans recevoir leurs sacrements, mon divin CŒUR se rendant leur asile assuré au dernier moment.*

On a beaucoup discuté et écrit au sujet de cette promesse qui est historiquement authentique comme les autres et qui présente de plus fortes garanties, car elle est la seule qui ait été spécialement examinée par les Congrégations romaines. Chose étrange ! Jusqu'en 1869, elle était restée ignorée. Craignait-on qu'elle ne puisse se soutenir théologiquement ou que les fidèles n'en fassent un usage abusif, se fiant à cette neuvaine de communions une fois accomplie pour sauver

leurs âmes sans vouloir ensuite accomplir les préceptes de DIEU et de l'Eglise ?

**Disons tout d'abord que la faveur promise n'est pas nouvelle; dans ses grandes lignes, elle est semblable au privilège attaché au scapulaire du Mont-Carmel (préservation de l'enfer). La grande promesse consiste dans la certitude de mourir en état de grâce.**

- Elle est attachée à la pratique de 9 communions, faites le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, pendant 9 mois consécutifs. Si la série venait à être interrompue, il faudrait la recommencer (la communion du 1<sup>er</sup> dimanche - qui, dans certains cas, permet de gagner les indulgences attachées à la communion du 1<sup>er</sup> vendredi - ne remplit pas les conditions, d'ailleurs peu onéreuses, fixées par NOTRE-SEIGNEUR).

- Ces 9 communions doivent être faites avec l'intention d'honorer le S.-C. et de participer à l'effet promis. Il suffit d'en avoir eu le désir au début de la série. Ces communions doivent être bonnes, c'est-à-dire accomplies en état de grâce et avec une intention droite. Elles ne requièrent pas une faveur spéciale. Si l'on avait commis des péchés mortels dans l'intervalle de ces communions ou après en avoir achevé la série, il ne faudrait pas pour autant se croire exclu du privilège.

- Ce privilège ne confère pas l'impeccabilité ; il ne dispense pas non plus de la lutte contre les passions, ni du travail de la sanctification. Il donne toutefois une certitude morale bien consolante et très utile pour calmer les craintes et les angoisses que nous pourrions éprouver au souvenir de nos fautes et à la vue de nos fragilités.

- Si d'aucuns prétendent que l'effet de la grande promesse est trop disproportionné à la condition exigée, répondons : *Sans doute la condition est légère, l'effet est merveilleux mais, entre les deux, il y a la miséricorde infinie.*

#### 1) LETTRE DE BENOÎT XV SUR LA CONSÉCRATION DES FAMILLES AU SACRE-COEUR

**au R. P. Matheo Crawley-Boevey sur la consécration particulière des familles catholiques au S.-C.**

"...Nous avons vu avec quel zèle et quel savoir-faire vous vous appliquez, depuis déjà plusieurs années, à promouvoir la consécration des familles au S.-C. de JÉSUS ; son image placée sur un trône à la place la plus honorable de chaque maison, le CHRIST Notre-Seigneur a vraiment l'air de régner dans les foyers catholiques.

Tout le genre humain, sans doute, avait été déjà consacré au divin COEUR par le Pape Léon XIII...; **mais cette consécration générale ne rend pas superflue la consécration particulière des familles.** Celle-ci, au contraire, correspond très heureusement à l'autre et elle est bien de nature à favoriser les pieux desseins du Pontife : ce qui nous concerne personnellement nous touche bien plus que ce qui est d'intérêt commun.

#### **Importance et opportunité de la consécration des familles**

L'oeuvre à laquelle vous travaillez est la plus opportune qui puisse être de nos jours. Renverser dans la vie privée et dans la vie publique l'ordre moral qu'y avait suscité et perfectionné l'Eglise ; effacer peu à peu de la vie sociale toutes les grâces de la sagesse et de l'honnêteté qu'y avait introduites le christianisme, afin de la ramener aux conceptions misérables du paganisme : voilà, aujourd'hui, à quoi rêvent un trop grand nombre d'hommes et à quoi ils travaillent, plutôt à DIEU qu'on pût dire sans succès.

Cependant, leurs traits criminels visent avant tout la famille ; là, se trouvent le commencement et comme le germe de toutes les sociétés humaines. Aussi se tiennent-ils pour assurés de parvenir à leur but et de renverser ou plutôt de ruiner toute la société humaine, si seulement ils peuvent ruiner l'institution de la famille.

C'est pourquoi ils établissent la loi du divorce : ainsi, s'ébranle la stabilité du mariage. En forçant la jeunesse à recevoir

un enseignement officiel, d'ordinaire très éloigné de la religion, ils suppriment, sur un point de suprême importance, l'autorité des parents. Ils prônent l'art honteux de se procurer du plaisir tout en fraudant les lois de la nature et, ainsi, tarissent-ils jusqu'à la source du genre humain et souillent-ils de moeurs infâmes la sainteté du lit conjugal.

Vous faites donc bien, cher fils, en prenant en main la cause de la société humaine, d'exciter avant tout et de ranimer l'esprit chrétien au foyer domestique et pour cela d'**établir au sein de nos familles la Charité de J.-C. afin qu'elle en soit comme la reine.** En agissant ainsi, vous obéissez au CHRIST lui-même, qui a promis de répandre ses bienfaits sur les maisons où l'image de son COEUR serait exposée et honorée.

#### **Comment la rendre féconde**

Il est donc bien vrai que le culte et l'honneur rendus de cette manière à notre très aimant Rédempteur sont oeuvre sainte et salutaire ; mais tout n'est pas là, absolument pas. Il faut en outre et surtout la science du CHRIST : connaître sa doctrine, sa vie, sa passion, sa gloire. Au lieu de Le suivre par un vague sentiment de religiosité, qui émeut aisément les âmes sensibles, fait verser quelques larmes, mais laisse les vices intacts, **s'attacher à Lui par une Foi vive et ferme qui règle et commande également l'esprit, le coeur et les moeurs.**

Or, voilà la véritable cause pour laquelle le grand nombre ne s'occupe pas du CHRIST et beaucoup lui témoignent peu d'amour : pour les uns, il est presque un inconnu ; pour les autres, il n'est pas assez connu.

Aussi, continuez à travailler et à faire effort pour exciter dans les foyers catholiques les flammes de l'amour à l'égard du COEUR très sacré de JÉSUS ; **mais notre désir serait que vous vous appliquiez d'abord à faire que, dans toutes les maisons auxquelles vous vous adressez, cet amour résulte de la connaissance du CHRIST Notre-Seigneur, et d'une intelligence de plus en plus complète et profonde de la vérité et de la loi que Lui-même a apportées...**

Benoit XV ne fait qu'indiquer ici cette conception de la consécration des familles et les conditions de son efficacité, mais il tenait à les inculquer. Il y insiste par exemple dans un discours qu'il adressa le 22 juin 1919 aux directeurs romains et aux zélatrices de l'**Apostolat de la Prière** :

"Nous voudrions que les familles ainsi consacrées, suivant l'énergie de cette expression, **vécussent** la consécration qu'elles ont faite... Nul n'ignore en effet que cette consécration ne saurait consister en une simple et passagère manifestation de vie chrétienne. Elle doit être, au contraire, le point de départ d'une série d'actes propres à montrer que la maison consacrée au divin COEUR est devenue le séjour de la Foi, de la Charité, de la prière, de l'ordre et de la paix domestique. Toute la vie de la famille... doit se dérouler à l'ombre de son patronage. Oui, c'est au COEUR de JÉSUS que les personnes âgées doivent puiser la force et les jeunes la prudence : les affligés y doivent trouver leur réconfort et les malades patience. C'est dans le COEUR de JÉSUS que les mères doivent verser le trop plein de leur souci et les pères les inquiétudes que leur cause l'avenir de la famille. Mais n'est-il pas aisé de le comprendre, tout cela suppose que la famille se réunit fréquemment au pied de l'image de JÉSUS pour se raffermir dans le droit chemin, ou pour se réconforter au milieu des peines, grâce à la prière faite en commun. C'est à renouveler ainsi ces exercices de piété ou, si vous le préférez, à s'appliquer constamment à marcher à l'ombre du patronage du S.-C. que consiste ce que nous appelons vivre la consécration qu'on a faite."

Les fruits de vos efforts en ce sens ont dépassé ce qu'on aurait pensé ; nous nous en réjouissons et nous vous exhortons à poursuivre sans relâche le labeur commencé.